

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 7 février 2011

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Absent : Monsieur le conseiller Charles Weldon

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général, était présent à la séance.

Il y avait 35 personnes dans l'assistance.

2011-02-28

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-29

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

3.1 Séance ordinaire du 10 janvier 2011

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Réponses aux questions des assemblées précédentes
- 4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution
- 4.3 Questions

5. GESTION FINANCIÈRE

- 5.0 Virements de crédits budgétaires
- 5.1 Examen et approbation des comptes à payer du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011
- 5.2 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011
- 5.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01 pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011

6. URBANISME

- 6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME:
 - 6.1.1 Rapport comparatif mensuel, mois de janvier 2011 - permis de construction/ rénovation/ réparation/ transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines
 - 6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement
- 6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : séance du 19 janvier 2011
- 6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
 - 6.3.1 Retiré
 - 6.3.2 Demande de *CPTAQ2011-001* : lot P-658 (aliénation à des fins résidentielles d'une partie de lot)
 - 6.3.3 Retiré
- 6.4 PERMANENCE DE MME JULIE NGUYEN : à titre de conseillère en urbanisme, inspectrice en bâtiments, adjointe, et secrétaire adjointe du CCU

- 6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 198 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD)
- 6.6 SUBDIVISION DU LOT 604-13 - M. Gilles-André Lecours et Mme Luce Goerlach : rapport du directeur de l'aménagement - 10% pour fins de parc
- 6.7 PROJET M. YVES RAJOTTE : rapport du directeur de l'aménagement - 10% pour fins de parc
- 6.8 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO 2011-01-17 : 10% pour fins de parc - projet de la rue Larose

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC - PERMISSION DE VOIRIE : RÉOLUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
- 7.2 FOURNITURE DE CONDUITES ET REGARDS - PROJET DE DRAINAGE DE LA RUE WESTERN : demande d'autorisation d'appel d'offres
- 7.3 TARIFICATION DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS - MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX : demande acceptation des taux
- 7.4 COUPE DE BORDS DE ROUTES ET DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS : demande d'autorisation d'appel d'offres
- 7.5 COUPE DES ESPACES GAZONNÉS ET COUPE DE GAZON à l'usine d'épuration, l'entretien des bordures de terrain et l'entretien des bordures des étangs - saison 2011 : demande d'autorisation d'appel d'offres
- 7.6 EMBAUCHE TEMPORAIRE - JOURNALIER QUALIFIÉ : proposition - M. Bruno Boily, du 31 janvier au 15 avril 2011 pour la saison hivernale
- 7.7 PRÉCHAT CONCERNANT LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION : demande d'autorisation d'appel d'offres
- 7.8 AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA: demande d'autorisation de travaux - Glen Sutton

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :

- 8.1 MAIRE SUPPLÉANT(E) : nomination et autorisation de signatures bancaires
- 8.2 SOUTIEN FINANCIER OU TECHNIQUE 2011 AUX ORGANISMES - VOLET COMMUNAUTAIRE : rapport de la Coordinatrice en Loisir, Culture et Vie communautaire
- 8.3 Retiré
- 8.4 JOURNÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DE LA PÊCHE : 15 mai 2011 - demande de parrainage
- 8.5 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER : Massey-Vanier Scholarship, Bursary Fund - 250. \$

- 8.6 Retiré
- 8.7 PREMIER RÉPONDANTS : autorisation de dépense de 24 000 \$ pour achat de vêtements
- 8.8 PERMANENCE DE MME SYLVIE POULIN : à titre de secrétaire à l'administration

9. AUTRES

- 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO RM 460-1 modifiant l'article 35 du Règlement no RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- 9.2 COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE : dépôt du compte rendu de la réunion tenue le 11 janvier 2011
 - 9.2.1 Recommandations - soutien financier 2011 aux organismes culturels
- 9.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2011 »: autorisation du dépôt d'une demande de subvention et autorisation de signature
- 9.4 DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET AÎNÉS ET L'AUTORISATION DE LANCER UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LES SERVICES D'UN CONTRACTANT
- 9.5 MOTION DE FÉLICITATIONS : Au Diable Vert
- 9.6 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON :
 - 9.6.1 Demande de participation financière, 3 450. \$ - La Petite Séduction à Sutton
 - 9.6.2 COOP de Solidarité - relance Arbre Sutton et Sutton en Haut : dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la CRÉ de la Montérégie Est - demande de résolution d'appui et d'engagement à devenir membre de la COOP de Solidarité
- 9.7 CLD - PROJET " TOURNÉE DES CARREFOURS " : demande appui de la Municipalité (contribution d'un montant de 500. \$ en services)
- 9.8 ENTENTE - 223, CHEMIN BOULANGER

10. CORRESPONDANCE

11. VARIA

- 11.1 ENTENTE DE PRODUCTION DU BULLETIN MUNICIPAL « INFO-SUTTON » AVEC MME MANON GÉLINAS, PRODUCTRICE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2011-02-30

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2011-02-31

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les virements de crédits budgétaires suivants :

1	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 702 90 141 salaires rég. autres activités culturelles	30.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 702 90 699 biens non durables autres act. culturelles		30.00 \$
		30.00 \$	30.00 \$
2	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 291 00 141 salaires réguliers premiers répondants	3 000.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 291 00 699 biens non durables premiers répondants		3 000.00 \$
		3 000.00 \$	3 000.00 \$
3	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 320 00 643 outils - voirie	260.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i>		

	02 413 00 643 outils - réseau de distribution d'eau potable		260.00 \$
		260.00 \$	260.00 \$
4	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 413 00 521 entretien réseau de distribution d'eau potable	103.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit:</i> 02 413 00 516 location équip. matériel réseau dist. eau potable		103.00 \$
		103.00 \$	103.00 \$
5	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 701 30 522 entretien patinoire	100.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 701 30 699 biens non durables patinoire		100.00 \$
		100.00 \$	100.00 \$
6	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 610 00 419 autres serv. professionnels urbanisme	1 210.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 701 90 512 location terrain autres activités loisirs		1 210.00 \$
		1 210.00 \$	1 210.00 \$
7	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 702 30 671 achat livres bibliothèque	275.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 702 30 494 cotisations et abonnements bibliothèque		275.00 \$
		275.00 \$	275.00 \$
8	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 701 90 141 salaires réguliers autres activités loisirs	100.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit</i> 02 701 90 419 autres serv. prof.-autres activités loisirs		100.00 \$
		100.00 \$	100.00 \$

Adoptée à l'unanimité

2011-02-32

**EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 JANVIER 2011**

Les membres du conseil examinent la liste des comptes à payer du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011 s'élevant à 218 488,83 \$ \$.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011, s'élevant à 218 488,83 \$.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE
BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT NO 02 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31
JANVIER 2011**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011, s'élevant à 234 505,83 \$.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 01 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 JANVIER 2011**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DU MOIS DE JANVIER 2011 DU
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES
INSTRUMENTS D'URBANISME**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de janvier 2011 des permis de construction, de rénovation/réparation/transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS GÉNÉRAUX ET
DES PERMIS DE LOTISSEMENT**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, daté janvier 2011, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

2011-02-33

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE DU 19 JANVIER 2011**

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-34

**DEMANDE DE CPTAQ2011-001 : LOT P-658 (ALIÉNATION À DES FINS
RÉSIDENTIELLES D'UNE PARTIE DE LOT)**

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de *CPTAQ2011-001* vise une autorisation à des fins autres qu'agricoles, soit des fins résidentielles, sur la partie est du lot P-658, appartenant à Mme Hélène Goyette et situé dans les zones A-06 et RU-5 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de la propriété soit de 134 634 mètres carrés et qu'elle forme un ensemble contigu ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la partie du lot 658 visée par la demande soit de 26 700 mètres carrés, que la profondeur soit de 264 mètres et que la largeur soit minimalement de 60 mètres ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y ait aucune forme d'agriculture qui soit pratiquée sur la partie est du lot P-658 visé par la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu environnant soit un milieu de villégiature où le couvert forestier prédomine ;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée par la demande ne présente pas un potentiel agricole important ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments d'élevage les plus proches soient situés à une distance de 1,5 kilomètre ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-01-005) **et d'appuyer** la demande de *CPTAQ2011-001* pour la partie est du lot P-658, visant une autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot ayant une superficie de 26 700 mètres carrés, ainsi que l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles pour la superficie visée.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-35

**PERMANENCE DE MME JULIE NGUYEN : À TITRE DE
CONSEILLÈRE EN URBANISME, INSPECTRICE EN BÂTIMENTS
ADJOINTE ET SECRÉTAIRE ADJOINTE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche comme employée permanente de Mme Julie Nguyen à titre de conseillère en urbanisme, inspectrice en bâtiments adjointe et secrétaire adjointe du Comité consultatif d'urbanisme et ce, au taux horaire de vingt-deux dollars et quarante-deux cents (22,42 \$).

Adoptée à l'unanimité

2011-02-36

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 198 CONSTITUANT LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
(CCUDD)**

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement no 198 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD).

RÈGLEMENT NUMÉRO 198

**RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCUDD)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil d'une municipalité d'adopter un règlement constituant un comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QU' un CCU est nécessaire pour l'application de tout règlement adopté en vertu des articles 145.1 à 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil municipal tenue le 1^{er} novembre 2010 ;

**LE 7 FÉVRIER 2011, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
SUTTON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

Article 1 : Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives

1.1 : Titre et entrée en vigueur

Le présent règlement peut être cité sous le titre de « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme et développement durable » .

Le présent règlement constitue un Comité consultatif d'urbanisme dans la Ville de Sutton qui sera connu sous le nom de " *Le Comité consultatif d'urbanisme et développement durable de la Ville de Sutton* " et sera désigné dans le présent règlement comme étant " le Comité ".

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

1.2 : Abrogations et mesures de concordance

Le présent règlement abroge le *Règlement numéro 124 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sutton* ainsi que ses amendements. Est abrogé tout autre règlement qui serait incompatible avec le présent règlement.

1.3 : Structure et adoption du règlement

Le présent règlement est adopté dans son ensemble, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un chapitre, une section, un article, un paragraphe, un sous-paragraphe ou un alinéa de celui-ci ou d'une annexe ou une partie de celle-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer autant que faire se peut.

1.4 : Personnes touchées par ce règlement

Le présent règlement touche toute personne physique ou toute personne morale de droit public ou de droit privé.

1.5 : Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Conseil : Le Conseil municipal de la Ville de Sutton ;

Comité : Le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sutton ;

Ville : La Ville de Sutton.

Article 2 : Constitution d'un Comité consultatif en urbanisme

2.1 : Constitution d'un Comité

Un Comité consultatif d'urbanisme est constitué et il est composé des personnes suivantes :

- 2 membres du Conseil municipal ;
- 7 membres choisis parmi les résidents de la Ville.

2.2 : Nomination des membres

Les membres sont nommés par résolution du Conseil municipal.

2.3 : Mandat des membres

La durée du mandat de chaque membre du Comité est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme. Ce mandat peut toutefois être renouvelé.

Un membre du Comité qui est membre du Conseil municipal cesse de faire partie s'il perd sa qualité de membre du Conseil municipal.

2.4 : Démission, vacance et remplacement

Le mandat d'un membre du Comité expire, et son poste devient vacant, dès qu'il cesse d'avoir les qualifications requises : le mandat du conseiller nommé par le Conseil prend fin avant l'expiration du terme s'il cesse d'être membre du Conseil.

Dans le cas de vacance, de démission ou de décès d'un membre, le Conseil nomme un remplaçant pour le reste du terme du membre remplacé.

Le Conseil peut, en tout temps, remplacer un membre du Comité qu'il a nommé.

En cas d'absence non motivée à trois réunions successives, le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour remplacer la durée du mandat du siège devenu vacant.

2.5 : Personnes ressource

Le directeur général, le directeur de l'aménagement et du développement, le conseiller à l'urbanisme ainsi que l'inspecteur en bâtiment et ses adjoints peuvent assister aux réunions du Comité et participer à ses travaux mais sans droit de vote.

Peut également assister aux réunions du Comité et participer à ses travaux, mais sans droit de vote, toute personne désignée par résolution du Conseil dont la présence est requise afin que le Comité puisse s'acquitter de ses fonctions.

2.6 : Règle de régie interne

Le Comité établit les règles internes qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions (conformément au présent règlement et à l'article 146, 3^e paragraphe, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*).

2.7 : Séance du Comité consultatif d'urbanisme

2.7.1 : Séance ordinaire

Le Comité doit siéger en séance ordinaire au moins une fois par mois, au jour qu'il fixe.

Les séances du Comité sont à huis clos. Le Comité peut inviter un requérant ou son mandataire à exposer un projet.

2.7.2 : Séance spéciale

Le président ou trois membres du Comité peuvent demander au secrétaire de convoquer une séance spéciale du Comité.

Sur réception d'une telle demande, le secrétaire du Comité adresse un avis de convocation qu'il expédie aux membres du Comité de manière prévue au paragraphe suivant.

L'avis de convocation d'une séance spéciale indiquant sommairement les affaires qui doivent être soumises à cette séance doit être signifié par le secrétaire à chaque membre du Comité au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

La signification de cet avis se fait en laissant une copie à celui à qui il est adressé ou à une personne raisonnable, à son domicile, à sa place d'affaires

ou un autre emplacement, et ce, après entente entre le membre du Comité et le secrétaire du Comité.

La mise à la poste d'un avis de convocation d'une séance spéciale du Comité, sous pli recommandé, au moins trois (3) jours francs avant cette séance, équivaut à la signification de cet avis de convocation.

À ces séances spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation de telles séances, sauf si tous les membres du Comité présents consentent à ajouter un ou des points.

Tout membre du Comité présent à une séance spéciale peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

Cette séance spéciale pourra être tenue par conférence téléphonique. Même dans ce cas, le secrétaire est tenu d'établir un procès-verbal.

2.8 : Président

À la première séance du Comité, les membres choisissent parmi eux un président qui demeure en fonction pendant son terme d'office ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé; le président du Comité conserve le droit de voter aux séances mais n'a pas de vote prépondérant en cas d'égalité des voix ;

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, les membres du Comité choisissent, parmi eux, une personne pour présider la séance.

Devoirs du président :

- présider la séance du Comité ;
- diriger les délibérations et les activités du Comité ;
- voir à ce que le Comité s'acquitte de ses devoirs ;
- signer avec le secrétaire du Comité ou toute autre personne désignée à cet effet, un acte et un document du ressort du Comité ;
- représenter le Comité; s'occuper des relations avec un autre Comité consultatif d'urbanisme de la région, avec la population, ou avec une association civile et/ou un média d'information.

2.9 : Secrétaire du Comité

Le Conseil désigne, par résolution, un secrétaire pour le Comité.

Devoirs du secrétaire :

- expédier tout avis de convocation et procès-verbal d'une séance du Comité et toute correspondance du Comité ;
- préparer l'ordre du jour d'une séance du Comité ;
- rédiger un aide-mémoire relatif à un sujet à l'ordre du jour d'une séance du Comité ;
- préparer le procès-verbal d'une séance du Comité ;
- soumettre les études, recommandations et avis du Comité, au Conseil sous forme de procès-verbal ou rapport écrit ;
- faire rapport au Comité périodiquement et sur demande.

2.10 : Quorum et droit de vote

La majorité des membres du Comité en fonction, dont au moins un membre du Conseil, en constitue le quorum.

Chaque membre du Comité a un vote;

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix.

2.11 : Intérêt

Un membre du Comité ne peut prendre part à une délibération dans laquelle il a un intérêt personnel et doit se retirer de la salle.

2.12 : Devoirs et pouvoirs du Comité

Le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toutes questions, dont il est saisi, concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Plus spécifiquement, le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations sur tous les documents que lui soumettra le Conseil municipal relativement au présent article.

Le Comité est chargé d'évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en vigueur dans la Ville en rapport avec l'évolution des besoins dans la Ville et d'en proposer la modification lorsque nécessaire.

Le Comité est chargé de fournir au Conseil des avis relatifs à l'application de tous règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui requière une consultation du Comité consultatif en urbanisme.

Le Comité est chargé de fournir au Conseil des avis relatifs à l'application de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., B-4) et particulièrement le chapitre relatif à la citation des immeubles.

Le Comité est chargé de faire rapport au Conseil de ses observations et recommandations en vue du développement durable, de l'utilisation la plus rationnelle du territoire, ainsi que de la préservation du patrimoine naturel de la municipalité.

2.13 : Traitement des membres du Comité

Un membre du Comité ne reçoit aucune rémunération; cependant, il peut recevoir une allocation de présence pour chaque séance à laquelle il assiste.

Cette allocation est de : quarante (40) dollars pour le président ;

trente (30) dollars pour un membre autre que le président.

Nonobstant ce qui précède, un membre du Comité qui est également membre du Conseil ne doit pas recevoir cette allocation.

L'allocation de présence sera indexée au coût de la vie, et ce, au taux décrété par le Conseil.

L'allocation de présence peut être remise à un membre qui est appelé à siéger sur un autre comité dans le cadre de ses fonctions au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, sur approbation du Conseil.

Le Conseil peut rembourser à un membre du Comité toute dépense raisonnable réellement encourue et autorisée par celui-ci, sur présentation d'une pièce justificative.

2.14 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Pelland
Maire

Me Pierre Ménard
Directeur général et greffier adjoint

Adoptée à l'unanimité

2011-02-37

SUBDIVISION DU LOT 604-13 - M. GILLES-ANDRÉ LECOURS ET MME LUCE GOERLACH : 10% POUR FINS DE PARC

CONSIDÉRANT QUE

la demande de lotissement pour la création du lot 604-13, faite par Monsieur Gilles-André Lecours et Madame Luce Goerlach, est assujettie à la disposition relative à la cession pour fins de parc, de terrain de jeux ou d'espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE

les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement et des services demande de prendre position sur une des propositions édictées au *Règlement de lotissement 116, chapitre 2.1* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER aux propriétaires du lot 604-13 de verser à la Municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site, soit trois mille six cent trente-six dollars et quarante-six cents (3 636,46 \$), calculé selon les règles de l'art.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-38

PROJET M. YVES RAJOTTE : 10% POUR FINS DE PARC

CONSIDÉRANT QUE

la demande de lotissement pour la création des lots 468-5 à 468-15, faite par Monsieur Yves Rajotte, est assujettie à la disposition relative à la cession pour fins de parc, de terrain de jeux ou d'espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE

les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement et des services demande de prendre position sur une des propositions édictées au *Règlement de lotissement 116, chapitre 2.1* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au propriétaire des lots 468-5 à 468-15 de céder gratuitement à la Municipalité un terrain équivalent à 17 000 mètres carrés (3.76%) de la superficie totale du site, situé dans la partie sud du terrain, qui, de l'avis du Conseil municipal convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel **et de verser** à la Municipalité une somme équivalente à onze mille quatre cent soixante et un dollars et trente-sept cents (11 461,37 \$), 6,24% de la valeur du site.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-39 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO 2011-01-17 : 10% POUR FINS DE PARC - PROJET DE LA RUE LAROSE**

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution no 2011-01-17 afin qu'elle se lise comme suit :

ATTENDU QUE suite à une demande de lotissement, le projet de la rue Larose est assujéti à la disposition relative à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux ou d'espaces naturels ;

ATTENDU QUE les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au propriétaire de céder gratuitement à la Municipalité, un terrain équivalent à une bande de terrain de 3 mètres de largeur, reliant la future rue Larose au lot P-1097 au Nord, ce qui équivaut à 0.8% de la superficie totale du projet et, une somme de trois mille deux cent cinquante-deux dollars et trois cents (3 252,03 \$), ce qui équivaut à 9.2% de la valeur des lots projetés.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-40 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PERMISSION DE VOIRIE : RÉOLUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a décidé de faire parvenir pour l'ensemble des municipalités qui sont desservies par le Centre de services de Foster une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Sutton se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000,00 \$;

QUE M. Sébastien Héroux, directeur des travaux publics, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, tous les documents relatifs aux permissions de voirie ;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

ET

QUE la Municipalité s'engage à aviser, par télécopieur, le ministère des Transports de toutes interventions ainsi que de l'emplacement exact des travaux et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-41

FOURNITURE DE CONDUITES ET REGARDS - PROJET DE DRAINAGE DE LA RUE WESTERN : DEMANDE D'AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la fourniture de conduites et de regards pour le projet de drainage de la rue Western.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-42

TARIFICATION DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS - MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX : ACCEPTATION DES TAUX

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la grille suivante des taux horaire relatifs à la machinerie et l'équipement municipaux suite à des travaux effectués par le département des travaux publics :

Numéro d'équipement	Équipement	Taux horaire
No 5	Camion 6 roues (cap 7 t.m.) - transport	55,00 \$
No 11	Rétrocaveuse (pépine)	70,00 \$
No 11	Rétrocaveuse incluant marteau	85,00 \$

No 11	Rétrocaveuse incluant plaque vibrante	75,00 \$
No 13	Pelle mécanique	85,00 \$
No 29	Niveleuse	125,00 \$
Nos 31, 40, 41 et 49	Charrue 6 roues 4X4 avec équipement à neige	75,00 \$
No 34	Paveuse	70,00 \$
Nos 35 et 44	Rouleau d'asphalte	55,00 \$
No 37	Tracteur avec balais mécanique	95,00 \$
No 37	Tracteur avec équipement à neige	88,00 \$
No 37	Tracteur avec souffleuse	120,00 \$
Nos 42 et 66	Camion 10 roues - transport	65,00 \$
Nos 42 et 66	Camion 10 roues avec équipement à neige	80,00 \$
No 43	Chenillette Bombardier	75,00 \$
	Camionnette de service avec outillage	45,00 \$
** Tous les prix énumérés ci-haut <u>inclus la main-d'oeuvre avec l'équipement</u>		
	Machinerie à percer égout	15,00 \$
	Machine B (tapping aqueduc)	15,00 \$
	Pompe à essence	15,00 \$
	Génératrice	15,00 \$
	Scie à asphalte	15,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2011-02-43

**COUPE DE BORDS DE ROUTES ET DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS :
DEMANDE D'AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la coupe de bords de routes et le débroussaillage des fossés.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-44

**COUPE DES ESPACES GAZONNÉS ET COUPE DE GAZON À L'USINE
D'ÉPURATION, L'ENTRETIEN DES BORDURES DE TERRAIN ET
L'ENTRETIEN DES BORDURES DES ÉTANGS - SAISON 2011 : DEMANDE
D'AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la coupe des espaces gazonnés et coupe de gazon à l'usine d'épuration, l'entretien des bordures de terrain et l'entretien des bordures des étangs (saison 2011).

Adoptée à l'unanimité

2011-02-45

EMBAUCHE TEMPORAIRE - JOURNALIER QUALIFIÉ : M. BRUNO BOILY, DU 31 JANVIER AU 15 AVRIL 2011 POUR LA SAISON HIVERNALE 2010-2011

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

Suite à la proposition du directeur des travaux publics, datée le 27 janvier 2011, **d'autoriser** l'embauche de M. Bruno Boily, à titre d'employé temporaire qualifié aux travaux publics, et ce pour la période du 31 janvier 2011 au 15 avril 2011, pour la saison hivernale 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-46

PRÉACHAT CONCERNANT LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION : DEMANDE D'AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour le préachat concernant la mise aux normes de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-47

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX - GLEN SUTTON

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de renforcement des mesures de protection à ses postes frontaliers terrestres de la région du Québec, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) doit procéder à l'acquisition et à l'installation de barrières automatisées et de bollards au poste frontalier de Glen Sutton vers la fin de mars 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ASFC demande l'autorisation de la Municipalité afin de procéder à la mise en place de ces nouvelles mesures de sécurité sur la route municipale qui traverse les installations du poste frontalier terrestre de Glen Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à procéder à la mise en place de leurs nouvelles mesures de sécurité sur la route municipale qui traverse leurs installations au poste frontalier terrestre de Glen Sutton, et ce tel que soumis aux documents fournis à ce sujet de l'ASFC en date du 28 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-48

MAIRE SUPPLÉANT : NOMINATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur le conseiller Jules Piette maire suppléant pour la période du 7 février 2011 au 2 mai 2011 **et d'autoriser** Monsieur le conseiller Jules Piette à signer tous les documents et ordres de paiement du compte courant no 250450 à la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi à compter du 7 février 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-49

SOUTIEN FINANCIER OU TECHNIQUE 2011 AUX ORGANISMES, - VOLET COMMUNAUTAIRE : RAPPORT DE LA COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement du soutien financier ou technique de la Municipalité, pour l'année 2011, aux organismes communautaires mentionnés dans le tableau suivant :

Organismes	Contribution financière/ aide technique
Loisirs :	
Opti-ski	2 000. \$
Association de Pêche	Aide technique et assurance
Coupe des Amériques	2 000. \$ et aide technique (local au Centre John Sleeth gratuit et utilisation gratuite de la salle numéro 1)

Ballet Jazz Sutton	Les locaux gratuits (salle et gymnase)
Parc d'environnement naturel de Sutton	18 000. \$
Xtrail Asics	250. \$
Mini-Basket	500. \$ Gymnase gratuit
Défi Côtes Sutton	Aide technique, utilisation du parc municipal
Vie communautaire :	
Jardin d'Enfants	500. \$ Loyer grauit
Centre d'action Bénévoles de Sutton	Loyer gratuit
Club d'Âge d'Or	Loyer gratuit
Golden Rule 20 Rebekah Lodge	Loyer gratuit
Société temps libre	Utilisation gratuite de la salle no 1 au Centre John Sleeth
Forum des citoyens	Utilisation gratuite de la salle no 1 au Centre John Sleeth
Festival des pompiers	2 000. \$ Aide technique - appui permis d'alcool
Fête Nationale	4 000. \$ Aide technique - appui permis d'alcool
Maison des Jeunes	Loyer gratuit 1 ^{er} versement de 3 500.\$ après avoir rencontré le C.A. et le deuxième versement après une seconde rencontre avec le C.A.
GRAPP : Jardin communautaire	1 500. \$
Groupe Écosphère	3 000. \$
Culture :	
Galerie Arts Sutton	Loyer gratuit
Bibliothèque Sutton Library	Loyer gratuit

Adoptée à l'unanimité

2011-02-50 JOURNÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DE LA PÊCHE : 15 MAI 2011

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE PARRAINER la journée annuelle de pêche de l'Association Pêche Sutton, qui aura lieu dimanche, le 15 mai 2011, à l'étang Larivière situé dans le Domaine Gagné à Sutton, en autorisant la couverture d'assurance responsabilité pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-51

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER : MASSEY-VANIER SCHOLARSHIP BURSARY FUND - 250. \$

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, à titre de don pour la remise des bourses, la dépense et le paiement d'un montant de soutien financier de deux cents cinquante dollars (250,00 \$) à Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-52

PREMIER RÉPONDANTS : AUTORISATION DE DÉPENSE DE 24 000. \$ POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une dépense n'excédant pas vingt-quatre mille dollars (24 000. \$) pour l'achat de vêtements pour les premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-53

PERMANENCE DE MME SYLVIE POULIN À TITRE DE SECRÉTAIRE À L'ADMINISTRATION

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche permanente de Mme Sylvie Poulin à titre de secrétaire à l'administration, et ce à compter du 7 février 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-54

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO RM 460-1 MODIFIANT L, ARTICLE 35 DU RÈGLEMENT NO RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement no RM 460-01 modifiant l'article 35 du Règlement no RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

**RÈGLEMENT NO RM 460-1 MODIFIANT L'ARTICLE 35 DU
RÈGLEMENT NO RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET
LES NUISANCES**

ATTENDU QU' avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 janvier 2011 ;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement no 460-1 modifiant l'article 35 du Règlement no RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances et de statuer et décréter ce qui suit :

Article 1

Le premier paragraphe de l'article 35 du règlement no RM 460 est modifié et doit se lire comme suit :

« N'est pas considéré comme une nuisance le bruit émis à l'occasion d'une activité énumérée ci-après, si elle est exercée conformément à l'usage et aux règles de l'art et en conformité avec la législation provinciale. »

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre Pelland
Maire

Me Pierre Ménard
Directeur général et greffier adjoint

Adoptée à l'unanimité

2011-02-55

**COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE : DÉPÔT DU COMPTE
RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 11 JANVIER 2011**

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du 11 janvier 2011 de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-56

**COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE : RECOMMANDATIONS -
SOUTIEN FINANCIER 2011 AUX ORGANISMES CULTURELS**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement du soutien financier de la Municipalité, pour l'année 2011, aux organismes culturels mentionnés dans le tableau suivant :

Organismes culturels	Soutien financier accordé
Héritage Sutton	4 600. \$
Coeur du Village	20 750. \$
Espace Sutton	2 875. \$
Bibliothèque Sutton Library	2 425. \$
Galerie Arts Sutton	13 000. \$
Musée des communications et d'histoire de Sutton	1 500. \$
Tour des Arts	4 500. \$
Festival de Jazz Sutton	4 375. \$
Galerie Farfelu	2 000. \$

Adoptée à l'unanimité

**2011-02-57 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2011 » :
AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un soutien financier aux employeurs qui créent des emplois d'été pour les étudiants ;

POUR CE MOTIF,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Nathalie Mireault, coordonnatrice en Loisir, Culture et Vie communautaire, à remplir et signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière « Emplois d'été Canada » offert par Services Canada, et ayant pour fin de défrayer un des salaires des animateurs du Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

**2011-02-58 DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION DE LA POLITIQUE
FAMILIALE ET AÎNÉS ET AUTORISATION DE LANCER UN APPEL DE
CANDIDATURES POUR LES SERVICES D'UN CONTRACTANT**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille et des Aînés Québec a accordé à la Municipalité une subvention de 24 000. \$ pour l'élaboration de la Politique familiale et Aînés et que ledit Ministère nous demande de créer une commission représentative du milieu de vie dans lequel les familles et les aînés seront représentés ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la création d'une Commission de la Politique familiale et aînés **et d'autoriser** le lancement d'un appel de candidatures pour obtenir les services d'un contractant qui gèrera ladite Commission.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-59

MOTION DE FÉLICITATIONS : AU DIABLE VERT

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de souligner les activités des organismes qui font la promotion du développement durable sur le territoire de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Au Diable Vert est spécialisée en écotourisme et promouvoit des activités dans le respect du développement durable ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie l'initiative de l'entreprise Au Diable Vert de Sutton qui offre le programme « Randonnée pour la santé » une entrée gratuite à l'équipe du CSSS La Pommeraie ;

ET

QUE le conseil municipal offre ses félicitations à l'entreprise Au Diable Vert pour l'obtention du « Prix du tourisme durable » remis par l'Association canadienne de l'industrie touristique du Canada et ce à l'occasion de la remise des « Prix nationaux pour l'excellence du tourisme » remis lors d'une soirée de gala qui a eu lieu en novembre 2010 à Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-60

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON :
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE, 3 450. \$ - LA PETITE
SÉDUCTION**

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Sutton nous a fourni le détail des revenus et dépenses relatifs à la Petite séduction à Sutton, qui indique un montant déficitaire de 3 540. \$ au budget de ladite Corporation pour la réalisation de ce programme télévisé ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Sutton demande une participation financière de la Municipalité de l'ordre de 3 540. \$ afin de boucler leur budget de la Petite séduction à Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'un montant de trois mille quatre cent cinquante dollars (3 450. \$), à la Corporation de développement économique de Sutton à titre de participation financière à la Petite Séduction.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-61

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON - RELANCE ARBRE SUTTON ET SUTTON EN HAUT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA CRÉ DE LA MONTÉRÉGIE EST - DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI ET D'ENGAGEMENT À DEVENIR MEMBRE DE LA COOP DE SOLIDARITÉ

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la demande d'aide financière d'Arbre Sutton et Sutton en Haut, soumise par la Corporation de développement économique de Sutton, à titre fiduciaire, au montant de 50 000. \$, auprès de la CRÉ de la Montérégie Est.

ET

DE S'ENGAGER à devenir membre corporatif de la COOP de Solidarité, une fois légalement constituée.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-62

CLD DE BROME-MISSISQUOI - PROJET « TOURNÉE DES CARREFOURS » : APPUI DE LA MUNICIPALITÉ (CONTRIBUTION D'UN MONTANT DE 500. \$ EN SERVICES

- CONSIDÉRANT QUE** le soutien aux Carrefours culturels s'inscrit dans les grandes orientations du plan de développement stratégique du CLD ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour culturel de Sutton joue un rôle important dans le milieu culturel de la ville et des environs ;
- CONSIDÉRANT QUE** les retombées en lien avec un réseau des carrefours culturels sont appréciables pour la région ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des Carrefours va bénéficier d'un projet commun qui contribue à la structuration et à la programmation du réseau ;
- CONSIDÉRANT QUE** le réseau des Carrefours, par le biais du CLD de Brome-Missisquoi, a reçu une subvention de 20 000. \$ du Fonds de développement régional pour la réalisation de La Tournée des Carrefours ;

CONSIDÉRANT QUE le projet constitue un coût total de 39,200. \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU' une contribution des 8 municipalités concernées, pour un total de 4 000. \$, est donc essentielle à la confirmation du financement du Fonds de développement régional ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Sutton contribue un montant de cinq cents dollars (500. \$) en services afin d'appuyer La Tournée des Carrefours culturels de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-63

ENTENTE - 223, CHEMIN BOULANGER

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry

Appuyée par M. le conseiller Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec les propriétaires du 223, chemin Boulanger à Sutton, *conditionnellement à la signature des propriétaires au préalable*, relativement aux conditions de transaction de location à court terme.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-64

**ENTENTE DE PRODUCTION DU BULLETIN MUNICIPAL « INFO-SUTTON »
AVEC MME MANON GÉLINAS, PRODUCTRICE**

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault

Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, une entente de production pour le bulletin municipal « Info-Sutton » avec Mme Manon Gélinas, productrice de la compagnie 9090-4939 Québec inc., et ce au taux horaire de vingt-cinq dollars (25,00 \$), le tout tel que détaillé à l'entente de production et d'utilisation no 2011-VDS-01 soumise par Mme Manon Gélinas le 20 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

201-02-65

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyé par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21h20.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Pelland
Maire

Me Pierre Ménard
Directeur général et greffier adjoint